



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 29 juin 2020 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 23 juin 2020 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique par visioconférence sous la présidence de Monsieur Pierre Pugliesi.

Etaient présents :

Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Dominique Carlotti, Danielle Flamencourt, Isabelle Jeanne, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, Philippe Kervella, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Paul Mancini, Laetitia Maroccu, Emmanuelle Villanova, Alain Nicolai, Marie-Françoise Gaffory Fau, Pierre-Laurent Audisio, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Ponzevera, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Isabelle Feliciaggi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Etienne Bastelica

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Stéphane Sbraggia à Stéphane Vannucci, Caroline Corticchiato à Nicole Ottavy, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli à Annie Sichi, Muriel Piera à Jean-Pierre Aresu, Vanina Angelini-Buresi à Jean-Michel Simon, Julia Tiberi à Jean-François Casalta

Etaient absents :

Laurent Marcangeli

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	42
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Monsieur Pierre Pugliesi, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20200629-2020_133-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2020

Affichage : 06/07/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 29 juin 2020

Délibération N° 2020/133

**Approbation du compte administratif de l'exercice 2019 -
Budget annexe ANRU**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Le Compte Administratif 2019 du budget annexe de l'ANRU fait apparaître en réalisations les résultats suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 772 184.74 €

RECETTES : 997 409.22 €

↳ Soit un excédent de fonctionnement brut d'exécution de : + 225 224.48 €.

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES : 21 034 346.58 €

RECETTES : 15 830 057.89 €

↳ Soit un déficit d'investissement brut d'exécution de : - 5 204 288.69 €.

↳ Soit un déficit global de clôture du compte administratif de : - 4 979 064.21 €

Les résultats du compte administratif sont en concordance avec le compte de gestion présenté par le trésorier municipal.

Tableau Etat II-2 Compte de Gestion	Résultat de clôture 2018	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
Investissement	- 4 009 100.20	0.00	- 1 195 188.49	- 5204 288.69
Fonctionnement	+ 226 603.51	-226 603.51	+ 225 224.48	+ 225 224.48
Total	- 3 782 496.69	-226 603.51	- 969 964.01	- 4 979 064.21

Ce déficit constaté à la clôture de l'exercice est à moduler car le compte administratif comporte des états de restes à réaliser de la section d'investissement très important notamment au niveau des recettes.

Report en dépenses d'investissement : 5 000 000.00 €

Report en recettes d'investissement : 10 180 762.16 €

↳ Soit un excédent sur les reports de : + 5 180 762.16 €.

↳ Soit un résultat cumulé de clôture du compte administratif de : + 201 697.95 €.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- d'adopter les résultats constatés du Compte Administratif du budget annexe de l'ANRU pour l'exercice 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Monsieur Pierre PUGLIESI, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe,

Vu les délibérations suivantes :

- Le débat d'orientation budgétaire tenu le 28 Janvier 2019 (délibération 2019-03),
- Le vote du budget primitif intervenu le 25 Mars 2019 (délibération 2019-49),
- Le vote du budget supplémentaire du 25 Novembre 2019 (délibération 2019-249)
- Les votes de trois décisions modificatives durant l'exercice 2019 (délibérations 2019-81 2019-149 et 2019-190).

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 29 juin 2020,

Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice,

Sans que Monsieur le Maire ne prenne part au vote,

APPROUVE et ADOPTE

Le Compte administratif 2019 du budget annexe de l'ANRU et l'ensemble de ses résultats.

RECONNAIT et PRECISE

La sincérité des restes à réaliser de la section investissement et qu'ils seront portés au Budget Primitif 2020.

VOTE

Par 40 voix pour, 8 abstention(s).

Abstention(s) : Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Isabelle Feliciaggi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)



POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI